

# Glossaire DmfA PID

## Version complète

---

Version: 2025/2

Date de publication: 27/05/2025

Date de mise en production: 01/07/2025

## Liste de la version complète

---

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

- 90059 - Formulaire
  - 00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
  - 00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
  - 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
  - 00297 - TYPE DU FORMULAIRE
  - 00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
- 90082 - Référence
  - 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
  - 00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
  - 00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
- 90244 - Identification de la déclaration employeur
  - 00011 - NUMÉRO ONSS
  - 00012 - NOTION CURATELLE
  - 00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
  - 00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
  - 00109 - NUMÉRO PPL
  - 00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
- 90245 - Identification de la personne physique (DmfA PID)
  - 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
  - 00493 - NOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE
  - 00494 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE
  - 00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
  - 00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
  - 00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
  - 00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
- 90246 - Identification de l'occupation
  - 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
  - 00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
  - 00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
- 90247 - Identification de la cotisation non liée à une personne physique
  - 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
  - 00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
  - 00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
- 90248 - Identification de la ligne travailleur - PID
  - 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
  - 00037 - CODE TRAVAILLEUR
  - 00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
  - 00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
- 90297 - Identification du véhicule de société
  - 00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
  - 00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
- 90603 - Identification de la compensation pour l'employeur
  - 01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR
  - 01253 - NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR

Annexe

- 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
- 11 - Identification du formulaire
- 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
- 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Bloc fonctionnel

- 90059 - Formulaire
- 90082 - Référence
- 90244 - Identification de la déclaration employeur
- 90245 - Identification de la personne physique (DmfA PID)
- 90246 - Identification de l'occupation
- 90247 - Identification de la cotisation non liée à une personne physique
- 90248 - Identification de la ligne travailleur - PID
- 90249 - DmfAPID
- 90297 - Identification du véhicule de société
- 90603 - Identification de la compensation pour l'employeur

## DmfA PID - Introduction

Version: 2025/2

---

Date de publication:

27/05/2025

Contenu de l'introduction: [1](#)

## **Données d'identification permanente**

Ce message structuré communique les données d'identification permanente pour les déclarations multifonctionnelles originales.

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**STATUT DE L'ATTESTATION**  
(Label XML : AttestationStatus)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:**

**DOMAINE DE DEFINITION:**

- 0 = Original
- 1 = Modification
- 2 = Duplicata
- 3 = Annulation
- 4 = Révision
- 5 = Rappel
- 6 = Clôture
- 7 = Modification de l'original version papier
- 8 = Copie

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Erreur de cardinalité	00110-090	B
Longueur incorrecte	00110-093	B
Non admis	00110-146	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE**  
(Label XML : FormCreationDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle le formulaire est créé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;  
La date ne peut pas se trouver dans le futur.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Invalide	00218-003	B
Longueur incorrecte	00218-093	B
Non admis	00218-146	B
Erreur de cardinalité	00218-090	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**IDENTIFICATION DU FORMULAIRE**  
(Label XML : Identification)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

**REFERENCE LEGALE:** DmfAPID pour le message reprenant les données d'identification d'une déclaration DmfA originale

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 7  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B
Non admis	00296-146	B
Erreur de cardinalité	00296-090	B

NUMERO DE ZONE: 00297

VERSION: 2025/2

DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025

**TYPE DU FORMULAIRE**  
**(Label XML : TypeForm)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Le type indique la nature du formulaire électronique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements  
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
LA = LIMITED ANSWER - le formulaire contient une réponse limitée à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

**REFERENCE LEGALE:** SU pour DmfAPIID

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B
Non admis	00297-146	B
Erreur de cardinalité	00297-090	B

NUMERO DE ZONE: 00299

VERSION: 2025/2

DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE  
(Label XML : FormCreationHour)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

**DOMAINE DE DEFINITION:** HH est un élément de [00;23]  
MM est un élément de [00;59]  
SS est un élément de [00;59]  
SSS un élément de [000;999]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 12  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** HH:MM:SS.SSS  
. HH sont les heures  
. MM sont les minutes  
. SS sont les secondes  
. SSS sont les millièmes de secondes

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B
Longueur incorrecte	00299-093	B
Non admis	00299-146	B
Erreur de cardinalité	00299-090	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE DE LA RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** Reference  
 Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration, sur cette demande, sur ce formulaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé n'ayant pas la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire  
 1 = la référence porte sur ce formulaire  
 2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration ou auquel appartient ce formulaire  
 3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé ayant la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...  
 4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration  
 5 = la référence porte sur une demande  
 6 = la référence porte sur une déclaration refusée  
 7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration  
 8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration  
 9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un paiement et porte sur ce formulaire  
 10 = la référence se rapporte au bloc fonctionnel auquel elle est liée  
 1 ou 3 pour DmfAPIID

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non présent	00221-001	B
	Non numérique	00221-002	B
	Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
	Longueur incorrecte	00221-093	B
	Non admis	00221-146	B
	Erreur de cardinalité	00221-090	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082  
**Label(s) xml:** Reference

**DESCRIPTION:** Le numéro de référence.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.  
Le numéro de ticket Smals qui avait été attribué à la DMFA associée.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 64  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B
Non admis	00222-146	B
Erreur de cardinalité	00222-090	B
Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	00222-191	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceOrigin)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082  
**Label(s) xml:** Reference

**DESCRIPTION:** Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant ou demandeur (une entreprise, un secrétariat social, un développeur de logiciels, ...)  
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration , une demande ou une réponse  
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale  
4 = le numéro de référence est attribué par le service ePost  
5 = le numéro de référence est attribué par la BCSS  
6 = le numéro de référence est attribué par le système d'archivage (DOC-ID)  
7 = le numéro de référence est attribué par le DSP à un fichier archivé (DSP-ID)  
8 = le numéro de référence est un "Universally Unique Identifier" (= UUID)

1 ou 2 pour DmfAPIID

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B
Non admis	00298-146	B
Erreur de cardinalité	00298-090	B

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO ONSS**  
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration  
Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro ONSS définitif.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.  
Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.  
Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro ONSS peut être mis à la valeur zéro.

**REFERENCE LEGALE:** Dans le glossaire DmfAPID la valeur "0" n'est pas permise

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 9  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'une DmfA.  
**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNCC  
. NNNNNNN est le numéro  
. CC est le numéro de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Erreur de cardinalité	00011-090	B
Longueur incorrecte	00011-093	B
Non admis	00011-146	B

NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION CURATELLE**  
(Label XML : Trusteeship)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244  
**Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.  
 Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle  
 1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'une DmfA.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Longueur incorrecte	00012-093	B
Non admis	00012-146	B
Erreur de cardinalité	00012-090	B

NUMERO DE ZONE: 00013	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ANNÉE - TRIMESTRE**  
(Label XML : Quarter)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration  
Détermination de l'année et du trimestre.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Détermination de l'année et du trimestre de la déclaration.  
Il doit être compris entre le premier trimestre 2003 (20031) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:** AAAAT  
. AAAA est l'année  
. T est le trimestre

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00013-001	B
Non numérique	00013-002	B
Invalide	00013-003	B
Pas dans le domaine de définition	00013-008	B
Longueur incorrecte	00013-093	B
Non admis	00013-146	B
Erreur de cardinalité	00013-090	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'ENTREPRISE**  
(Label XML : CompanyID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration  
 Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 Nombre de 10 chiffres dont :  
 les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1 ;  
 les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.  
 Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Longueur incorrecte	00014-093	B
Non admis	00014-146	B
Erreur de cardinalité	00014-090	B

NUMERO DE ZONE: 00109	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO PPL**  
(Label XML : NOSSLPARRegistrationNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration  
Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être inscrite à l'ONSS.  
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [00000197;99999926]. Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différente de zéro), le numéro PPL peut être mis à la valeur zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 8

**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'une DmfAPPL.

**FORMAT:** 0 ou NNNNNNCC  
· NNNNNN est le numéro  
· CC est le numéro de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00534	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR**  
(Label XML : EmployerDeclarationPID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la déclaration employeur  
**Code(s):** 90244  
**Label(s) xml:** IDEmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Identifiant permanent de la déclaration de l'employeur attribué par la Sécurité Sociale.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00534-001	B
Non numérique	00534-002	B
Pas dans le domaine de définition	00534-008	B
Erreur de cardinalité	00534-090	B
Longueur incorrecte	00534-093	B
Non admis	00534-146	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS**  
(Label XML : INSS)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La valeur à renseigner ne peut être zéro.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNNNCC  
 · NNNNNNNNN est le numéro  
 · CC est le chiffre de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Erreur de cardinalité	00024-090	B
Longueur incorrecte	00024-093	B

NUMERO DE ZONE: 00493

VERSION: 2025/2

DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025

**NOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE**  
(Label XML : OriginalDeclaredWorkerName)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Nom de famille d'une personne physique tel que communiqué dans la déclaration originale

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 48  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte		00493-093	B
Non admis		00493-146	B
Erreur de cardinalité		00493-090	B

NUMERO DE ZONE: 00494	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**PRÉNOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE**  
(Label XML : OriginalDeclaredWorkerFirstName)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Premier prénom d'une personne physique tel que communiqué dans la déclaration originale

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 24  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00494-093	B
Non admis	00494-146	B
Erreur de cardinalité	00494-090	B

NUMERO DE ZONE: 00548	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE**  
(Label XML : DeclNaturalPersonPID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Identifiant permanent de la personne physique au sein d'une déclaration attribué par la sécurité Sociale.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00548-001	B
Non numérique	00548-002	B
Erreur de cardinalité	00548-090	B
Longueur incorrecte	00548-093	B

NUMERO DE ZONE: 00549	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : NaturalPersonPID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Identifiant permanent de la personne physique attribué par la Sécurité Sociale.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00549-001	B
Non numérique	00549-002	B
Erreur de cardinalité	00549-090	B
Longueur incorrecte	00549-093	B

NUMERO DE ZONE: 00615	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : NaturalPersonUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00615-090	B
Longueur incorrecte	00615-093	B
Non admis	00615-146	B

NUMERO DE ZONE: 00620	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE**  
(Label XML : DeclNaturalPersonVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la personne physique (DmfA PID)  
**Code(s):** 90245  
**Label(s) xml:** IDNaturalPerson

**DESCRIPTION:** Numéro de version de la dernière situation de la personne physique déclarée dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00620-001	B
Non numérique	00620-002	B
Erreur de cardinalité	00620-090	B
Longueur incorrecte	00620-093	B

NUMERO DE ZONE: 00043

VERSION: 2025/2

DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025

**NUMÉRO D'OCCUPATION**  
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de l'occupation  
**Code(s):** 90246

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDOccupation  
Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.  
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;99].  
Le numéro de suite de l'occupation doit correspondre au numéro de suite déclaré initialement.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B
Longueur incorrecte	00043-093	B
Erreur de cardinalité	00043-090	B
Non admis	00043-146	B

NUMERO DE ZONE: 00617	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : OccupationUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de l'occupation  
**Code(s):** 90246  
**Label(s) xml:** IDOccupation

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00617-090	B
Longueur incorrecte	00617-093	B
Non admis	00617-146	B

NUMERO DE ZONE: 00619	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : OccupationVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de l'occupation  
**Code(s):** 90246  
**Label(s) xml:** IDOccupation

**DESCRIPTION:** Numéro de version de la dernière situation de l'occupation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00619-001	B
Non numérique	00619-002	B
Erreur de cardinalité	00619-090	B
Longueur incorrecte	00619-093	B
Non admis	00619-146	B

NUMERO DE ZONE: 00019	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE**  
(Label XML : UnrelatedEmployerClass)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90247

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDContUnrelatedToNP  
L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Il s'agit ici de déclarer la catégorie de l'employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due.  
Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 4 ou 6.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00019-001	B
Non numérique	00019-002	B
Pas dans le domaine de définition	00019-008	B
Erreur de cardinalité	00019-090	B
Longueur incorrecte	00019-093	B
Non admis	00019-146	B

NUMERO DE ZONE: 00020	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : UnrelatedWorkerCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90247  
**Label(s) xml:** IDContUnrelatedToNP

**DESCRIPTION:** Ce code travailleur permet d'identifier une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique mais qui est due au niveau de l'indice de catégorie de l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les codes travailleur correspondant à une cotisation non liée à une personne physique (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).  
Pour une administration provinciale ou locale, les codes travailleurs sont repris dans l'annexe 28.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00020-001	B
Non numérique	00020-002	B
Pas dans le domaine de définition	00020-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00020-035	B
Erreur de cardinalité	00020-090	B
Longueur incorrecte	00020-093	B
Non admis	00020-146	B

NUMERO DE ZONE: 00611	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : ContUnrelatedToNPVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90247

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** IDContUnrelatedToNP  
 Numéro de version de la dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00611-001	B
Non numérique	00611-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00611-006	B
Pas dans le domaine de définition	00611-008	B
Erreur de cardinalité	00611-090	B
Longueur incorrecte	00611-093	B
Non admis	00611-146	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR**  
(Label XML : EmployerClass)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la ligne travailleur - PID  
**Code(s):** 90248  
**Label(s) xml:** IDWorkerRecord

**DESCRIPTION:** L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.  
Pour une administration provinciale ou locale, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.  
Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 6.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Erreur de cardinalité	00036-090	B
Longueur incorrecte	00036-093	B
Non admis	00036-146	B

NUMERO DE ZONE: 00037

VERSION: 2025/2

DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025

**CODE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la ligne travailleur - PID  
**Code(s):** 90248  
**Label(s) xml:** IDWorkerRecord

**DESCRIPTION:** Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation Fedris, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.  
 Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Erreur de cardinalité	00037-090	B
Longueur incorrecte	00037-093	B
Non admis	00037-146	B

NUMERO DE ZONE: 00610	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerRecordVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la ligne travailleur - PID  
**Code(s):** 90248  
**Label(s) xml:** IDWorkerRecord

**DESCRIPTION:** Numéro de version de la dernière situation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00610-001	B
Non numérique	00610-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00610-006	B
Pas dans le domaine de définition	00610-008	B
Erreur de cardinalité	00610-090	B
Longueur incorrecte	00610-093	B
Non admis	00610-146	B

NUMERO DE ZONE: 00616	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerRecordUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la ligne travailleur - PID  
**Code(s):** 90248  
**Label(s) xml:** IDWorkerRecord

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00616-090	B
Longueur incorrecte	00616-093	B
Non admis	00616-146	B

NUMERO DE ZONE: 00781	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE PLAQUE**  
(Label XML : LicensePlate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification du véhicule de société  
**Code(s):** 90297  
**Label(s) xml:** CompanyVehicleID

**DESCRIPTION:** Numéro de plaque d'un véhicule à la DIV

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent		00781-001	B

NUMERO DE ZONE: 00782	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ**  
(Label XML : CompanyVehicleVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification du véhicule de société  
**Code(s):** 90297  
**Label(s) xml:** CompanyVehicleID

**DESCRIPTION:** Numéro de version de la dernière situation du véhicule de société dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01250	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR**  
(Label XML : CompensationCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la compensation pour l'employeur  
**Code(s):** 90603  
**Label(s) xml:** IDEmployerCompensation

**DESCRIPTION:** Zone qui indique le type de compensation dont bénéficie l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 01 = Compétitivité  
02 = Compétitivité, report de paiement  
La valeur 01 est autorisée en 2023/1 et 2023/2.  
La valeur 02 est autorisée en 2023/3 et 2023/4.  
La valeur 02 ne peut plus être déclarée à partir de 01/07/2024

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable sauf dans le bloc Path.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01250-001	B
Non numérique	01250-002	B
Pas dans le domaine de définition	01250-008	B
Erreur de cardinalité	01250-090	B
Erreur de séquence	01250-091	B
Longueur incorrecte	01250-093	B
Non admis	01250-146	B

NUMERO DE ZONE: 01253	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR**  
(Label XML : EmpCompensationVersionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Identification de la compensation pour l'employeur  
**Code(s):** 90603  
**Label(s) xml:** IDEmployerCompensation

**DESCRIPTION:** Numéro de version de la dernière situation de la compensation employeur dans la base de données DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01253-001	B
Non numérique	01253-002	B
Pas dans le domaine de définition	01253-008	B
Erreur de cardinalité	01253-090	B
Erreur de séquence	01253-091	B
Longueur incorrecte	01253-093	B
Non admis	01253-146	B

DmfA PID - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues  
Version: 2025/2

---

Date de publication:

27/05/2025

Contenu de l'annexe: 



AN2024-3-FR2.pdf



AN2024-3-FR2.docx



AN2024-3-FR2.xlsx



AN2024-3-FR2.txt



AN2024-3-FR2.xml

Information intermédiaire:

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation Fedris	010	Travailleurs pensionnés visés par l'article 42 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et de par l'article 66 des lois coordonnées le 3 juin 1970 relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci ou lorsque la victime a atteint l'âge de 65 ans.	Autres (type travailleurs)	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation Fedris	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	014	Marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Marins	3	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation Fedris	015	Ouvriers et assimilés, y compris le personnel de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	676	Travailleurs statutaires avec lieu d'affectation à l'étranger	Autres (type travailleurs)	1	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	690	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	241	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	242	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	243	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
<b>Cotisation non liée à une personne physique</b>	<b>246</b>	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	249	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	802	Cotisation dans le cadre de l'allocation sociale II pour la police locale	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	805	Cotisation de responsabilisation AGR - Allocation de garantie de revenus	Autres (type travailleurs)	4	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	806	Cotisation de solidarité due sur les indemnités de voyage d'amarinage	Autres (type travailleurs)	4	2018/4	9999/4	01/10/2018	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	817	Cotisation d'égalisation due pour certains travailleurs statutaires et les mandataires locaux	Autres (type travailleurs)	4	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs.	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	Autres (type travailleurs)	4	2012/4	9999/4	01/10/2012	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés et, au sein des administrations provinciales et locales, des contractuels et des stagiaires statutaires avec le régime de vacances du secteur privé, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et de la police locale et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	875	Cotisation due sur le pécule de vacances octroyé par une administration provinciale ou locale aux contractuels avec le régime de vacances du secteur public et aux nommés dont la pension n'est pas à charge du Trésor public et ne relève pas du pool des parastataux	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 293, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. A partir du quatrième trimestre 2013 aussi ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 317, 097 et 497.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	012	Travailleur manuel sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due); b) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; c) non officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers occasionnels de catégorie spéciale (voir code 011 dans catégories 317, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels occasionnels Horeca	3	2013/4	9999/4	01/10/2013	01/01/9999
Cotisation ordinaire	021	Travailleurs contractuels - ouvriers engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Manuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	043	Personnel de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094, 193, 099 et 299.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Personnel de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	050	Travailleurs manuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs manuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	090	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Manuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	400	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	401	Employés de casino	Intellectuels spéciaux	3	2024/3	9999/4	01/07/2024	01/01/9999
Cotisation ordinaire	404	Mandataires locaux non protégés	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	405	Mandataires locaux protégés	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	406	Membre d'un parlement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	407	Membre d'un gouvernement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	450	Travailleurs intellectuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs intellectuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	454	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés relevant de la Commission paritaire 329.	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	481	Travailleurs contractuels - employés engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Intellectuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves a) Employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans b) Travailleurs, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils atteignent 18 ans, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	488	Bénéficiaires d'une bourse de (post)doctorat octroyée par un employeur cité aux art.3bis ou 15 de l'AR du 28/11/1969 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels boursiers	3	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation ordinaire	489	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et ne relevant pas du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	491	Personnel non administratif et technique des universités libres assujetti à tous les régimes de la sécurité sociale	Intellectuels spéciaux	3	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	492	Employés sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous les catégories 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175, 396 et, à partir du 1er trimestre 2015, 075. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Jusqu'au 4ème trimestre 2021, sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale. A partir du 1er trimestre 2022, sportifs rémunérés relevant des Commissions paritaires 223 ou 200 ou du secteur public.	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; d) Officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505. e) Travailleurs, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et relevant du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	677	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif avec le régime de vacances du secteur privé auprès d'une administration provinciale ou locale	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation personnelle chômeur avec complément d'entreprise (RCC) ou indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC)	295	Cotisation personnelle pour un travailleur en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement ou en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	270	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	272	Cotisation patronale compensatoire pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	2015/3	01/04/2010	30/09/2015
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	273	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou assimilée	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	276	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 270 ou 273)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	277	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 271)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	278	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 275)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	879	Travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour lequel une cotisation spéciale est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	283	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 280 ou 281)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	284	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 282)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	240	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	244	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	245	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	247	Cotisation pour le plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	248	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	253	Cotisation trimestrielle pour les vacances des travailleurs manuels et assimilés régime secteur privé	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	254	Cotisation trimestrielle pour les vacances annuelles des marins (non-officiers)	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	255	Cotisation spéciale pour les accidents du travail	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	256	Cotisation spéciale pour le Fonds amiante	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	257	Cotisation spéciale pour le personnel statutaire du secteur public non local	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	260	Cotisation d'activation	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	261	Cotisation d'activation réduite	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	800	Cotisation chômage économique	Autres (type travailleurs)	2	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	Autres (type travailleurs)	5	2021/3	2021/4	01/07/2021	31/12/2021
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime pouvoir d'achat	Autres (type travailleurs)	5	2023/2	2023/4	01/04/2023	31/12/2023
Cotisation supplémentaire	803	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	807	Prime d'accident de travail destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505)	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	808	Prime d'accident de travail supplémentaire destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505) en cas de navigation dans une zone de guerre et/ou piratage	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	812	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture destinée au Fonds de fermeture des entreprises	Autres (type travailleurs)	2	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	815	Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	816	Cotisation pension du secteur public pour des mandataires ou titulaires d'une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	818	Cotisation pension du secteur public destinée au Fonds de Pension Solidarisé des administrations provinciales et locales.	Autres (type travailleurs)	2	2016/1	9999/4	01/01/2016	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076 ou 046 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2012/1	9999/4	01/01/2012	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	846	Cotisation pour le Service Social de la police	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	847	Cotisation pour le Service Social Collectif Flandre	Autres (type travailleurs)	2	2021/1	9999/4	01/01/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	850	Cotisation en vue de l'octroi et du paiement de la prime syndicale	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2020/4	01/01/1900	31/12/2020
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	Autres (type travailleurs)	2	2021/2	9999/4	01/04/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Stagiaires	848	Personnes-ouvriers qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999
Stagiaires	849	Personnes-employés qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999

#### Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale RCC est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 - bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FEDRIS : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités Accident du travail - Maladie professionnelle sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)

- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation personnelle chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation spéciale travailleur statutaire étranger : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) en poste à l'étranger
- Stagiaires : correspond aux personnes effectuant un travail rémunéré mais qui ne sont pas assujetties à la sécurité sociale et ne sont pas déclarées en DmfA

**Commentaire présence**


- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

DmfA PID - Annexe numéro 11: Identification du formulaire  
Version: 2025/2

---

Date de publication:

27/05/2025

Contenu de l'annexe: 



AN2025-1-FR11.pdf



AN2025-1-FR11.docx



AN2025-1-FR11.xlsx



AN2025-1-FR11.txt



AN2025-1-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
ECAROAN	Réponse à une demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECARORQ	Demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDAN	Réponse à une demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDRQ	Demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	30/06/2019
FINO014	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de mise en demeure	01/01/1900	01/01/9999
FINO020	Note financière pour la cotisation de responsabilisation des employeurs pour leurs travailleurs entrés en invalidité	01/01/1900	01/01/9999
FINO022	Note financière pour la cotisation de responsabilisation due pour financer le Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales	01/01/1900	01/01/9999
FINO025	Note financière pour la cotisation de responsabilisation à charge des utilisateurs de travailleurs intérimaires en cas d'usage excessif de contrats journaliers successifs	01/01/1900	01/01/9999
FINO027	Note financière pour les cotisations des vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
FINO028	Note financière pour la redistribution des charges sociales	01/01/1900	01/01/9999
FINO031	Note financière pour la cotisation relative à l'indemnité des arts en amateur	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI002	Communication des dettes sociales des employeurs ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FISI003	Communication trimestrielle des dettes sociales des employeurs Titres Services ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FLXWAGE	Communication périodique de la rémunération dans le cadre d'un flexi-job	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
LOIC001	Formulaire de demande d'interruption de carrière ou de crédit-temps	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
OSSA001	Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer qui indique pour quelle période une personne est assurée.	01/01/1900	01/01/9999
OSSA002	Contrats et lettre d'accompagnement envoyés au souscripteur lors de son affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer.	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
PROA001	Message reprenant les informations relatives aux échanges sur les actions de proactivité entreprises par les SSA ou à prendre par l'ONSS envers les employeurs	01/01/1900	01/01/9999
REDCOAN	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
REDCORQ	Demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
SOCH001	Notification reprenant les informations sur la redistribution des charges sociales	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH011	Chômage scénario 11 - Déclaration mensuelle travail portuaire	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé maternité converti (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité ou de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail), de congé d'adoption et de congé parental d'accueil.	01/01/1900	01/01/9999


<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Date de début de</b>	<b>Date de fin de validité</b>
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité [et (jusqu'au 31/12/2017) de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations].	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
<b>ZIMA005</b>	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	<b>27/03/2025</b>
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DmfA PID - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL  
Version: 2025/2

---

Date de publication:

27/05/2025

Contenu de l'annexe: 



AN2022-1-FR28.pdf



AN2022-1-FR28.docx



AN2022-1-FR28.xlsx



AN2022-1-FR28.txt



AN2022-1-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
<b>101</b>	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	15	3	1	01/01/1900	31/12/2013
<b>102</b>	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	21	3	1	01/01/2014	<b>31/12/2021</b>
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	31/12/2016
<b>104</b>	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	12	3	1	01/07/2009	<b>31/12/2021</b>
109	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs manuels	15	3	1	01/07/2012	31/03/2014
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
<b>114</b>	Travailleurs manuels contractuels subventionnés	24	3	1	01/01/2014	<b>31/12/2021</b>
<b>121</b>	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (à partir de 2019/2 uniquement valable dans la Région Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et les communes germanophones)	090	3	1	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>131</b>	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
<b>133</b>	Travailleurs manuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	35	3	1	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>201</b>	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	495	3	2	01/01/1900	31/12/2013
<b>202</b>	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	481	3	2	01/01/2014	<b>31/12/2021</b>
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	31/12/2016

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
<b>204</b>	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	<b>31/12/2021</b>
209	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels	495	3	2	01/07/2012	31/03/2014
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
<b>214</b>	Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés	484	3	2	01/01/2014	<b>31/12/2021</b>
<b>221</b>	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (à partir de 2019/2 uniquement valable dans la Région Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et les communes germanophones)	400	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>231</b>	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
<b>233</b>	Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>251</b>	Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>252</b>	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	<b>31/12/2021</b>
<b>301</b>	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	/	2	10	01/01/2012	<b>31/12/2021</b>
<b>302</b>	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	/	2	10	01/01/2012	<b>31/12/2021</b>
<b>303</b>	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	/	2	10	01/01/2012	<b>31/12/2021</b>
<b>304</b>	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux adhérents au taux inférieur	/	2	10	01/01/2012	<b>31/12/2021</b>
<b>306</b>	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de prévoyance au taux spécifique	/	2	10	01/01/2012	<b>31/12/2021</b>

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
307	Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	/	2	10	01/01/2015	31/12/2021
308	Cotisation de pension - pension à charge du trésor public	/	2	10	01/01/2015	31/12/2021
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	31/12/2021
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ORPSS (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	31/12/2016
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	31/12/2021
608	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	675	3	3	01/04/2014	31/12/2021
609	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur public	675	3	3	01/07/2012	31/12/2021
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	31/12/2021
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	31/12/2021
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	31/12/2021
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	31/12/2021
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	31/12/2021
701	Etudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants et pour lesquels la cotisation de solidarité est due	840	1	7	01/01/1900	31/12/2021
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	31/12/2021
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	31/12/2021
721	Mandataires locaux non protégés - article 37quater de la loi du 29.6.1981	404	3	6	01/01/1900	31/12/2021

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	31/12/2021
731	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	31/12/2021
732	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	31/12/2021
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	31/12/2021
761	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	497	3	5	01/04/2003	31/12/2021
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	31/12/2021
801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	801	5	9	01/07/2021	31/12/2021
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	31/12/2021
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers et Bruges (à partir de 2020/1 uniquement Anvers)	835	2	10	01/01/2010	31/12/2021
844	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels - bonus	835	2	10	01/01/2014	31/12/2021
845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	/	2	12	01/01/2005	31/12/2021
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	31/12/2021
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	31/12/2020
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	847	2	12	01/01/2021	31/12/2021
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	31/12/2021
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	31/12/2021
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	31/12/2021
860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	860	2	9	01/01/2018	31/12/2020
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	31/12/2021
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail	862	4	14	01/01/2005	31/12/2021
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs	864	5	9	01/10/2011	31/12/2021

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	865	5	9	01/10/2011	31/12/2021
867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	867	4	14	01/10/2012	31/12/2021
868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	868	2	9	01/01/2019	31/12/2021
869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	869	2	9	01/01/2019	31/12/2021
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des mandataires et du personnel de police contractuel	/	5	9	01/01/1900	31/12/2021
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires, du personnel de police contractuel et des stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	/	5	9	01/01/2005	31/12/2021
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 1/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 880)	277	2	15	01/04/2012	31/12/2021
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 879 ou 881)	276	2	15	01/04/2012	31/12/2021
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 884)	278	2	15	01/04/2012	31/12/2021
878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	878	2	9	01/04/2021	31/12/2021
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	270	2	15	01/04/2010	31/12/2021

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	271	2	15	01/04/2010	31/12/2021
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	273	2	15	01/04/2010	31/12/2021
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	274	2	15	01/04/2010	31/12/2021
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	275	2	15	01/04/2010	31/12/2021
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC)	295	2	15	01/04/2010	31/12/2021
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	889	2	9	01/01/2009	31/12/2021
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	30/06/2019
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	31/12/2021

#### Commentaire code présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)

2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)

3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)

4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

**Commentaire Type de travailleur**

1 Ouvrier

2 Employé

3 Statutaire

4 Artiste

5 Parent d'accueil reconnu

6 Autre cotisation ordinaire

7 Etudiant

8 Statutaire licencié

9 Cotisation supplémentaire

10 Cotisation de pension

11 Cotisation non due

12 Autres cotisations spéciales

13 Maladies professionnelles

14 Cotisation non liée à une personne physique


15 Prépensionné

DmfA PID - Annexe numéro 29: Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL  
Version: 2025/2

---

Date de publication:

27/05/2025

Contenu de l'annexe: 



AN2022-1-FR29.pdf



AN2022-1-FR29.docx



AN2022-1-FR29.xlsx



AN2022-1-FR29.txt



AN2022-1-FR29.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code présence	Date de début de validité	Date de fin de validité
951	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	31/12/2021
952	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	31/12/2021
953	Agents définitifs - régime commun des pensions	6	01/01/1900	31/12/2011
954	Agents définitifs - régime de pension - nouveaux affiliés à l'Office	6	01/01/1900	31/12/2011
955	Agents définitifs - caisse propre de pension	6	01/01/1900	31/12/2011
956	Agents définitifs - régime de pension - institution de prévoyance	6	01/01/1900	31/12/2011
957	Agents définitifs - régime de pension - personnel de police	6	01/01/1900	31/12/2011
958	Catégories spéciales	6	01/01/1900	31/12/2021
959	Travailleurs qui ne sont plus en service	6	01/01/1900	31/12/2021
971	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	6	01/01/2012	31/12/2021
972	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + adhérents après le 31-12-2011 au taux supérieur	6	01/01/2012	31/12/2021
973	Nommés - fonds de pension solidarisé - police locale	6	01/01/2012	31/12/2021
974	Nommés - fonds de pension solidarisé - adhérents après le 31-12-2011 au taux inférieur	6	01/01/2012	31/12/2021
975	Nommés - régime de pension propre ou régime de pension institution de prévoyance	6	01/01/2012	31/12/2021
976	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex- institution de prévoyance au taux spécifique	6	01/01/2012	31/12/2021
977	Nommés - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	6	01/01/2015	31/12/2021
978	Nommés - pension à charge du trésor public	6	01/01/2015	31/12/2021
981	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	31/12/2021
982	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	31/12/2021

#### Commentaire code présence

Code présence 4 : Uniquement autorisé dans une cotisation non liée à une personne physique

Code présence 6 : Autorisé dans une ligne travailleur (bloc) et dans une cotisation non liée à une personne physique

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Formulaire**  
**(Label XML : Form)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

**CONTENU (ZONES):** 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE  
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE  
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE  
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION  
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

**BLOCS LIES:** 90082 - Référence: 90244 - Identification de la déclaration employeur

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90059-091	B
Pas de données	90059-134	B
Non admis	90059-146	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Référence**  
**(Label XML : Reference)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une DRS, une demande de renseignements, une déclaration Dimona, etc.

**CONTENU (ZONES):** 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE  
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE  
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 2  
**CARDINALITE MAX:** 3

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Erreur de séquence	90082-091	B

NUMERO DU BLOC: 90244	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de la déclaration employeur  
(Label XML : IDEmployerDeclaration)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "déclaration employeur" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):** 00013 - ANNÉE - TRIMESTRE  
00011 - NUMÉRO ONSS  
00012 - NOTION CURATELLE  
00109 - NUMÉRO PPL  
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE  
00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR

**BLOCS LIES:** 90245 - Identification de la personne physique (DmfA PID); 90247 - Identification de la cotisation non liée à une personne physique; 90297 - Identification du véhicule de société; 90603 - Identification de la compensation pour l'employeur

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90244-091	B
Pas de données	90244-134	B
Non admis	90244-146	B

NUMERO DU BLOC: 90245	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de la personne physique (DmfA PID)**  
**(Label XML : IDNaturalPerson)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "personne physique" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):**

- 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
- 00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
- 00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
- 00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
- 00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
- 00493 - NOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE
- 00494 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR DÉCLARÉ DANS LA DÉCLARATION ORIGINALE

**BLOCS LIES:** 90248 - Identification de la ligne travailleur - PID

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Facultatif  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Présent si présent dans la déclaration initialement introduite

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90245-091	B
Pas de données	90245-134	B
Non admis	90245-146	B

NUMERO DU BLOC: 90246	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de l'occupation  
(Label XML : IDOccupation)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "occupation" dans une "ligne travailleur" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):**  
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION  
00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR  
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 99

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Facultatif  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Présent si présent dans la déclaration initialement introduite

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence		90246-091	B
Pas de données		90246-134	B
Non admis		90246-146	B

NUMERO DU BLOC: 90247	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de la cotisation non liée à une personne physique  
(Label XML : IDContUnrelatedToNP)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "cotisation non liée à une personne physique" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):** 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE  
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE  
00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Facultatif

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Présent si présent dans la déclaration initialement introduite

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90247-091	B
Pas de données	90247-134	B
Non admis	90247-146	B

NUMERO DU BLOC: 90248	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de la ligne travailleur - PID**  
**(Label XML : IDWorkerRecord)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "ligne travailleur" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):** 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR  
00037 - CODE TRAVAILLEUR  
00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR  
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR

**BLOCS LIES:** 90246 - Identification de l'occupation

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Présent dans DmfA PID si présent dans la déclaration initialement introduite  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90248-091	B
Pas de données	90248-134	B
Non admis	90248-146	B

NUMERO DU BLOC: 90249	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DmfAPID**  
**(Label XML : DmfAPID)**

**DESCRIPTION:** Elément racine du message XML permettant de communiquer à l'expéditeur des déclarations DmfA les éléments d'identifications nécessaires pour pouvoir faire des mise à jour d'une déclaration originale

**CONTENU (ZONES):**

**BLOCS LIES:** 90059 - Formulaire

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent		90249-001	B
Root inconnu		90249-089	B
Non admis		90249-146	B

NUMERO DU BLOC: 90297	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification du véhicule de société  
(Label XML : CompanyVehicleID)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données identifiantes pour un véhicule de société.

**CONTENU (ZONES):** 00781 - NUMÉRO DE PLAQUE  
00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la société ne dispose pas d'un véhicule de société.  
Cardinalité 1 ... \* si la société dispose d'au moins un véhicule de société

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Erreur de séquence	90297-091	B

NUMERO DU BLOC: 90603	VERSION: 2025/2	DATE DE PUBLICATION: 27/05/2025
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Identification de la compensation pour l'employeur  
(Label XML : IDEmployerCompensation)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de communiquer les données d'identification du niveau "compensation employeur" de la déclaration originale à l'employeur ou son secrétariat social.

**CONTENU (ZONES):** 01250 - TYPE COMPENSATION EMPLOYEUR  
01253 - NUMÉRO DE VERSION COMPENSATION EMPLOYEUR

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Facultatif  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence		90603-091	B
Non admis		90603-146	B